

Médiateur social et interculturel

RNCP38473 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Code(s) NSF	332
Formacode(s)	44035, 44056, 44091, 15006, 15099
Code(s) ROME	K1206, K1205, K1204, K1207, K1301
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	21/12/2023
Date d'échéance	21/12/2025

Certificateur(s)

CONSEIL FORMATION REAL IMMIGRAT & INTERC · SIRET : 38888282100043

CONSEIL FORMATION REAL IMMIGRAT & INTERC · SIRET : 38888282100050

Partenaires habilités

1 organisme habilité, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
L'ECOLE VIRTUELLE	82068684800020	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La médiation sociale se définit comme « un processus de création et de réparation du lien social et de règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou de régler un conflit qui les oppose ».

Le médiateur social intervient parmi les différents tiers intervenants dans les espaces de régulation sociale. Cependant, cette définition spécifie la médiation sociale et la distingue d'autres formes de médiation dans le domaine judiciaire (médiation pénale, médiation familiale) ou conventionnelle (droit du travail, commercial).

Le médiateur social et interculturel évolue dans l'écosystème des travailleurs sociaux et peut partager certaines de ses fonctions avec d'autres métiers dans la mesure où il est un acteur de la création et de la réparation du lien social.

Les missions qui régissent aujourd'hui ce métier sont :

- la présence active de proximité ;
- la prévention et la gestion des situations conflictuelles ;
- l'intermédiation entre les personnes et les institutions ;
- la veille sociale et technique ;
- la mise en relation avec un partenaire ;
- la concertation avec les habitants et les institutions ;
- la facilitation de projets collectifs ;
- l'information, la sensibilisation et/ou la formation.

ACTIVITÉS VISÉES

Le déploiement d'une démarche de proximité

L'information auprès des publics

L'identification des problématiques (sociales, handicap, médico-sociales, sanitaires, juridiques...)

La démarche d'autonomie et de responsabilisation des publics

La prévention des conflits

La conduite de séances de médiation

L'application des règles déontologiques

La communication en situation interculturelle

La facilitation de l'expression des dynamiques collectives

La mise en œuvre de la méthodologie de projet

Le travail en équipe, en réseau et partenariat

Le bilan du projet

La communication en situation professionnelle

L'intervention en contexte

La veille territoriale et légale

L'évaluation des pratiques dans la mission du médiateur

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer une présence active de proximité dans le but de se faire connaître et reconnaître tout en utilisant les techniques de "l'aller vers" et en repérant et mobilisant les ressources du réseau de proximité

Informar les publics afin de favoriser l'accès au droit des personnes dans le respect de leur singularité et dans une démarche éthique par un ciblage des relais et des accompagnements adaptés (social, handicap, médicosocial, sanitaire, juridique...)

Analyser une demande pour identifier les problèmes/besoins exposés avec les personnes concernées en pratiquant l'écoute active et la reformulation

Favoriser la participation des publics pour contribuer au développement et au maintien de l'autonomie des personnes, notamment les personnes en situation de handicap, en les accompagnant dans l'exercice de leur citoyenneté, tout en favorisant la compréhension des rôles et places des différents acteurs de la société et en soutenant la demande et l'expression des besoins

Réguler les conflits en temps réel afin de prévenir et régler des dysfonctionnements dans un collectif en utilisant les techniques de gestion de conflit

Assurer une médiation entre les personnes ou entre personnes et les structures en temps différé dans le but de répondre à des conflits installés et de favoriser l'écoute respective et amener les deux parties à construire par elles-mêmes un compromis, en organisant, proposant et conduisant des entretiens selon une méthodologie idoine (mener un entretien individuel préalable avec chaque partie, conduire la rencontre entre les deux parties, réguler la rencontre entre les deux parties en occupant une place de tiers, conduire les échanges en favorisant l'écoute respective et amener les deux parties à construire par elles-mêmes un compromis, conclure et suivre la médiation)

Exercer ses fonctions dans le respect des règles de déontologie pour garantir une posture éthique dans le cadre du dispositif de médiation, selon les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité et en garantissant la confidentialité et la libre adhésion des publics

Communiquer en situation interculturelle pour respecter les spécificités des personnes (notamment dans le cadre des situations de handicap) et des groupes dans le cadre de l'exercice de la médiation, en repérant les systèmes de valeurs, codes et pratiques culturels et sociaux des publics rencontrés, en repérant les mécanismes sous-jacents à la communication interculturelle, en se décentrant par rapport à ses représentations sociales et ses codes culturels

Faciliter les projets collectifs afin d'encourager et soutenir l'expression des personnes, les interactions entre les groupes et la co-construction collective par l'appropriation de la culture de projet, la facilitation des échanges et de la coopération, la participation aux instances d'échanges collectifs

Coordonner des projets de médiation dans le but de coordonner les projets collectifs sur le territoire grâce aux étapes de réalisation de la méthodologie de projet (planification des actions, inventaire des moyens, ressources et contraintes)

Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau afin d'assurer la cohérence du projet de médiation en inscrivant son action dans un travail d'équipe et dans une dynamique structurelle, en articulant son action au quotidien avec celle de l'équipe, en exploitant et en développant les différentes composantes du réseau partenarial

Évaluer un projet de médiation pour définir des modalités d'évaluation et récolter des résultats à l'aide d'outils d'évaluation permet de donner de la valeur à l'action de projet, de prendre du recul et de proposer de nouveaux constats d'une situation

Communiquer sur ses actions afin de mobiliser les acteurs et de rendre compte des actions de médiation dans un

souci de concertation et de cohérence par des outils de communication et des écrits professionnels adaptés aux différentes situations

Contextualiser son activité dans son environnement en fonction des missions de sa structure pour prendre en compte les spécificités de la structure d'intervention, grâce à l'identification du contexte institutionnel d'intervention de la structure d'appartenance et du cadre de l'intervention de médiation

Contextualiser son activité en fonction des spécificités du territoire afin d'adapter son intervention aux besoins du territoire et de ses habitants en s'informant sur les différents cadres légaux, en réalisant un diagnostic de territoire et en assurant une veille sociale et territoriale

Participer à l'évaluation en continu pour faire évoluer les pratiques professionnelles dans le but de garantir le sens de l'action de médiation et des pratiques professionnelles éthiques tout en contribuant à la reconnaissance de l'utilité sociale de la médiation sociale grâce à l'évaluation des pratiques et la participation à des réseaux d'acteurs (réajuster ses pratiques, questionner le sens de l'action, partager et analyser les interactions des différents acteurs, s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques)

Blocs de compétences

RNCP38473BC01 — Construction d'une relation de confiance

LISTE DE COMPÉTENCES

Assurer une présence active de proximité dans le but de se faire connaître et reconnaître tout en utilisant les techniques de " l'aller vers" et en repérant et mobilisant les ressources du réseau de proximité

Informers les publics afin de favoriser l'accès au droit des personnes dans le respect de leur singularité et dans une démarche éthique par un ciblage des relais et des accompagnements adaptés (social, handicap, médicosocial, sanitaire, juridique...)

Analyser une demande pour identifier les problèmes/besoins exposés avec les personnes concernées en pratiquant l'écoute active et la reformulation

Favoriser la participation des publics pour contribuer au développement et au maintien de l'autonomie des personnes, notamment les personnes en situation de handicap, en les accompagnant dans l'exercice de leur citoyenneté, tout en favorisant la compréhension des rôles et places des différents acteurs de la société et en soutenant la demande et l'expression des besoins

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Etude de situation ; synthèse écrite soutenue à l'oral

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Une expérience bénévole ou salariée d'au moins 6 mois dans un métier en relation avec du public est un prérequis à l'entrée en formation.

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un ou des justificatif(s) de l'expérience bénévole ou salariée de 6 mois minimum.
- Une lettre de motivation

Le diplôme de médiateur est de niveau IV, il n'y a pas de niveau minimum attendu. Cependant, les candidats doivent être en mesure de s'exprimer à l'oral et à l'écrit (évalués lors de l'entretien et consultation des documents)

Les candidats sont reçus en entretien afin de :

- Vérifier leur expérience auprès du public.
- Repérer les aptitudes relationnelles qu'ils ont mis en œuvre
- Mesurer leur motivation pour la formation
- Evaluer leur capacité rédactionnelle et l'expression orale.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Epreuve initiale :

Le candidat remettra à l'organisme certificateur au plus tard la veille de l'épreuve, 2 exemplaires imprimés et reliés ainsi qu'un exemplaire par mail en format PDF.

Le candidat recevra une convocation nominative l'informant de son heure de passage la veille de l'épreuve suite au dépôt de ses dossiers.

Dans le cas où le candidat ne respecterait pas les conditions de remise ci-dessus, il ne pourra être convoqué à l'épreuve. Il pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage qui sera considérée comme initiale s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

Conditions de rattrapage :

En cas d'échec, le candidat repasse l'intégralité de l'épreuve.

Les candidats devant se présenter à l'épreuve de rattrapage en seront informés dès le lendemain de l'épreuve initiale, après délibération de la commission d'évaluation.

Le candidat remettra à l'organisme certificateur au plus tard la veille de l'épreuve, 2 exemplaires imprimés et reliés ainsi qu'un exemplaire par mail en format PDF.

Le candidat recevra une convocation nominative l'informant de son heure de passage la veille de l'épreuve suite au dépôt de ses dossiers.

Dans le cas où le candidat ne respecterait pas les conditions de remise ci-dessus, il ne pourra être convoqué à l'épreuve de rattrapage. Il pourra se présenter à une date ultérieure qui sera considérée comme date de rattrapage s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage ou d'absence injustifiée, le candidat pourra se présenter aux dates d'épreuves des sessions ultérieures tant que le bloc existe en tant que tel.

Situation de handicap :

La situation de handicap connue avant le démarrage de la formation entraîne l'adaptation technique et/ou pédagogique de l'épreuve si besoin. Le référent handicap reste disponible tout au long des épreuves et s'appuie sur les ressources du Réseau Handicap Formation.

RNCP38473BC02 — Prévention et gestion des conflits

LISTE DE COMPÉTENCES

Réguler les conflits en temps réel afin de prévenir et régler des dysfonctionnements dans un collectif en utilisant les techniques de gestion de conflit

Assurer une médiation entre les personnes ou entre personnes et les structures en temps différé dans le but de répondre à des conflits installés et de favoriser l'écoute respective et amener les deux parties à construire par elles-mêmes un compromis, en organisant, proposant et conduisant des entretiens selon une méthodologie idoine (mener un entretien individuel préalable avec chaque partie, conduire la rencontre entre les deux parties, réguler la rencontre entre les deux parties en occupant une place de tiers, conduire les échanges en favorisant l'écoute respective et amener les deux parties à construire par elles-mêmes un compromis, conclure et suivre la médiation)

Exercer ses fonctions dans le respect des règles de déontologie pour garantir une posture éthique dans le cadre du dispositif de médiation, selon les principes de neutralité, d'indépendance et d'impartialité et en garantissant la confidentialité et la libre adhésion des publics

Communiquer en situation interculturelle pour respecter les spécificités des personnes (notamment dans le cadre des situations de handicap) et des groupes dans le cadre de l'exercice de la médiation, en repérant les systèmes de valeurs, codes et pratiques culturels et sociaux des publics rencontrés, en repérant les mécanismes sous-jacents à la communication interculturelle, en se décentrant par rapport à ses représentations sociales et ses codes culturels

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation fictive, suivie d'un entretien oral

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Une expérience bénévole ou salariée d'au moins 6 mois dans un métier en relation avec du public est un prérequis à l'entrée en formation.

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un ou des justificatif(s) de l'expérience bénévole ou salariée de 6 mois minimum.
- Une lettre de motivation

Le diplôme de médiateur est de niveau IV, il n'y a pas de niveau minimum attendu. Cependant, les candidats doivent être en mesure de s'exprimer à l'oral et à l'écrit (évalués lors de l'entretien et consultation des documents)

Les candidats sont reçus en entretien afin de :

- Vérifier leur expérience auprès du public.
- Repérer les aptitudes relationnelles qu'ils ont mis en œuvre
- Mesurer leur motivation pour la formation
- Evaluer leur capacité rédactionnelle et l'expression orale.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Epreuve initiale :

Le candidat se présente au centre de formation le matin de l'épreuve et prendra connaissance de son heure d'examen le biais d'un affichage.

Dans le cas où le candidat ne se présente pas à l'épreuve initiale pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage qui

sera considérée comme initiale s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

En cas d'échec, le candidat repasse l'intégralité de l'épreuve.

Les candidats devant se présenter à l'épreuve de rattrapage en seront informés dès le lendemain de l'épreuve initiale, après délibération de la commission d'évaluation.

Conditions de rattrapage :

Dans le cas où le candidat ne se présente pas à l'épreuve de rattrapage Il pourra se présenter à une date ultérieure qui sera considérée comme date de rattrapage s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage ou d'absence injustifiée, le candidat pourra se présenter aux dates d'épreuves des sessions ultérieures tant que le bloc existe en tant que tel.

Situation de handicap :

La situation de handicap connue avant le démarrage de la formation entraîne l'adaptation technique et/ou pédagogique de l'épreuve si besoin. Le référent handicap reste disponible tout au long des épreuves et s'appuie sur les ressources du Réseau Handicap Formation.

RNCP38473BC03 — Conception et conduite de projet de médiation sociale et interculturelle

LISTE DE COMPÉTENCES

Faciliter les projets collectifs afin d'encourager et soutenir l'expression des personnes, les interactions entre les groupes et la co-construction collective par l'appropriation de la culture de projet, la facilitation des échanges et de la coopération, la participation aux instances d'échanges collectifs

Coordonner des projets de médiation dans le but de coordonner les projets collectifs sur le territoire grâce aux étapes de réalisation de la méthodologie de projet (planification des actions, inventaire des moyens, ressources et contraintes)

Mobiliser un travail d'équipe, de partenariat et de réseau afin d'assurer la cohérence du projet de médiation en inscrivant son action dans un travail d'équipe et dans une dynamique structurelle, en articulant son action au quotidien avec celle de l'équipe, en exploitant et en développant les différentes composantes du réseau partenarial

Évaluer un projet de médiation pour définir des modalités d'évaluation et récolter des résultats à l'aide d'outils d'évaluation permet de donner de la valeur à l'action de projet, de prendre du recul et de proposer de nouveaux constats d'une situation

Communiquer sur ses actions afin de mobiliser les acteurs et de rendre compte des actions de médiation dans un souci de concertation et de cohérence par des outils de communication et des écrits professionnels adaptés aux différentes situations

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Compte rendu d'expérience suivi d'une soutenance orale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Une expérience bénévole ou salariée d'au moins 6 mois dans un métier en relation avec du public est un prérequis à l'entrée en formation.

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un ou des justificatif(s) de l'expérience bénévole ou salariée de 6 mois minimum.
- Une lettre de motivation

Le diplôme de médiateur est de niveau IV, il n'y a pas de niveau minimum attendu. Cependant, les candidats doivent être en mesure de s'exprimer à l'oral et à l'écrit (évalués lors de l'entretien et consultation des documents)

Les candidats sont reçus en entretien afin de :

- Vérifier leur expérience auprès du public.
- Repérer les aptitudes relationnelles qu'ils ont mis en œuvre
- Mesurer leur motivation pour la formation
- Évaluer leur capacité rédactionnelle et l'expression orale.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Epreuve initiale :

Le candidat remettra à l'organisme certificateur au plus tard 10 jours avant l'épreuve, 2 exemplaires imprimés et reliés ainsi qu'un exemplaire par mail en format PDF.

Le candidat recevra une convocation nominative l'informant de son heure de passage la veille de l'épreuve suite au dépôt de ses dossiers.

Dans le cas où le candidat ne respecterait pas les conditions de remise ci-dessus, il ne pourra être convoqué à

l'épreuve. Il pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage qui sera considérée comme initiale s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

Conditions de rattrapage :

En cas d'échec, le candidat repasse l'intégralité de l'épreuve.

Les candidats devant se présenter à l'épreuve de rattrapage en seront informés dès le lendemain de l'épreuve initiale, après délibération de la commission d'évaluation.

L'épreuve de rattrapage aura lieu le xx/xx/xxxx

Le candidat remettra à l'organisme certificateur au plus tard la 4 jours avant l'épreuve, 2 exemplaires imprimés et reliés ainsi qu'un exemplaire par mail en format PDF

Le candidat recevra une convocation nominative l'informant de son heure de passage la veille de l'épreuve suite au dépôt de ses dossiers.

Dans le cas où le candidat ne respecterait pas les conditions de remise ci-dessus, il ne pourra être convoqué à l'épreuve de rattrapage. Il pourra se présenter à une date ultérieure qui sera considérée comme date de rattrapage s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage ou d'absence injustifiée, le candidat pourra se présenter aux dates d'épreuves des sessions ultérieures tant que le bloc existe en tant que tel.

Situation de handicap : La situation de handicap connue avant le démarrage de la formation entraîne l'adaptation technique et/ou pédagogique de l'épreuve si besoin. Le référent handicap reste disponible tout au long des épreuves et s'appuie sur les ressources du Réseau Handicap Formation.

RNCP38473BC04 — Veille professionnelle et partage

LISTE DE COMPÉTENCES

Contextualiser son activité dans son environnement en fonction des missions de sa structure pour prendre en compte les spécificités de la structure d'intervention, grâce à l'identification du contexte institutionnel d'intervention de la structure d'appartenance et du cadre de l'intervention de médiation

Contextualiser son activité en fonction des spécificités du territoire afin d'adapter son intervention aux besoins du territoire et de ses habitants en s'informant sur les différents cadres légaux, en réalisant un diagnostic de territoire et en assurant une veille sociale et territoriale

Participer à l'évaluation en continu pour faire évoluer les pratiques professionnelles dans le but de garantir le sens de l'action de médiation et des pratiques professionnelles éthiques tout en contribuant à la reconnaissance de l'utilité sociale de la médiation sociale grâce à l'évaluation des pratiques et la participation à des réseaux d'acteurs (réajuster ses pratiques, questionner le sens de l'action, partager et analyser les interactions des différents acteurs, s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques)

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Rapport relatif à un projet de médiation

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE

Une expérience bénévole ou salariée d'au moins 6 mois dans un métier en relation avec du public est un prérequis à l'entrée en formation.

Le dossier de candidature doit contenir :

- Un ou des justificatif(s) de l'expérience bénévole ou salariée de 6 mois minimum.
- Une lettre de motivation

Le diplôme de médiateur est de niveau IV, il n'y a pas de niveau minimum attendu. Cependant, les candidats doivent être en mesure de s'exprimer à l'oral et à l'écrit (évalués lors de l'entretien et consultation des documents)

Les candidats sont reçus en entretien afin de :

- Vérifier leur expérience auprès du public.
- Repérer les aptitudes relationnelles qu'ils ont mis en œuvre
- Mesurer leur motivation pour la formation
- Evaluer leur capacité rédactionnelle et l'expression orale.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Epreuve initiale :

Le candidat remettra à l'organisme certificateur au plus tard la veille de l'épreuve, 2 exemplaires imprimés et reliés ainsi qu'un exemplaire par mail en format PDF.

Les membres de la sous-commission se réuniront sur le site de l'organisme certificateur pour prendre connaissance de l'écrit et procéder à son évaluation durant 1h30.

Dans le cas où le candidat ne respecterait pas les conditions de remise ci-dessus, il ne pourra être évalué à l'épreuve. Il pourra se présenter à l'épreuve de rattrapage qui sera considérée comme initiale s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

Conditions de rattrapage :

En cas d'échec, le candidat repasse l'intégralité de l'épreuve.

Les candidats devant se présenter à l'épreuve de rattrapage en seront informés dès le lendemain de l'épreuve initiale, après délibération de la commission d'évaluation.

Le candidat remettra à l'organisme certificateur au plus tard la veille de l'épreuve, 2 exemplaires imprimés et reliés ainsi qu'un exemplaire par mail en format PDF

Le candidat recevra une convocation nominative l'informant de son heure de passage la veille de l'épreuve suite au dépôt de ses dossiers.

Dans le cas où le candidat ne respecterait pas les conditions de remise ci-dessus, il ne pourra être évalué le jour de l'épreuve de rattrapage. Il pourra se présenter à une date ultérieure qui sera considérée comme date de rattrapage s'il présente un justificatif pour cas de force majeure (maladie, accident...).

En cas d'échec à l'épreuve de rattrapage ou d'absence injustifiée, le candidat pourra se présenter aux dates d'épreuves des sessions ultérieures tant que le bloc existe en tant que tel.

Situation de handicap : la situation de handicap connue avant le démarrage de la formation entraîne l'adaptation technique et/ou pédagogique de l'épreuve si besoin. Le référent handicap reste disponible tout au long des épreuves et s'appuie sur les ressources du Réseau Handicap Formation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le cadre d'exercice du métier de la médiation sociale et interculturelle est hétérogène. Il varie selon la structure, l'environnement et les caractéristiques socioculturelles du public. L'activité s'exerce dans :

- les espaces publics et l'habitat collectif : les médiateurs vont à la rencontre des populations. Ils échangent, relèvent les points de tension et de difficultés, orientent vers des partenaires, encouragent les initiatives
- les transports en commun où ils assurent une présence rassurante dans un environnement souvent contraint où des tensions peuvent vite apparaître
- les espaces numériques : à l'heure de la dématérialisation, ils renforcent l'accès aux droits et aux services.
- les établissements scolaires en lien avec d'autres sociaux et éducatifs ainsi que les familles, les médiateurs sociaux sont présents pour accompagner les plus jeunes dans leurs besoins spécifiques.
- les structures à caractère sanitaire : les médiateurs en santé contribuent à réduire les inégalités sur un territoire en faisant le lien entre le public et les professionnels de santé dans le but de favoriser l'accès aux soins

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Médiateur social des espaces ouverts aux publics

Médiateur social en milieu scolaire

Médiateur social en direction des publics en errance

Médiateur social en prévention spécialisée

Médiateur/animateur de points d'accueil

Médiateur à l'emploi

Médiateur numérique

Médiateur social dans les transports

Animateur social

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)

Élevée (4/5)

Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.

Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	1 739 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (34 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs · tension 5/5 (Très élevée) V4X84 — Aides médico-psychologiques · tension 5/5 (Très élevée) V4X85 — Professionnels de l'action sociale · tension 4/5 (Élevée) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	106 667
Jugés difficiles à recruter	46 %
Emplois saisonniers	43 %
Familles professionnelles (FAP)	V4X83 — Educateurs spécialisés et autres intervenants socio-éducatifs V4X84 — Aides médico-psychologiques V4X85 — Professionnels de l'action sociale V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir une expérience bénévole ou salariée d'au moins 6 mois dans un métier en relation avec du public

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Respecter les modalités d'évaluation décrites dans les référentiels

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Un Président de jury (représentant institutionnel chargé de la cohésion sociale à la DREETS) ; un délégué du préfet (représentant de la politique de la ville), deux représentants salariés au moins, 2 représentants employeurs, la responsable pédagogique de la formation de COFRIMI.

Base légale

Date de décision	21/12/2023
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	21/12/2025
Date de dernière délivrance possible	21/12/2029

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	17	0	100 %	—
2020	11	0	89 %	75 %
2019	12	0	92 %	56 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS
RNCP32144

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP41674

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)
RNCP32144

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://www.cofrimi.com/mediation-sociale>

Fiche officielle (France Compétences)
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38473/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	37
Parcours menés à terme	37
Taux d'achèvement	100 %
Période	12/2024 – 04/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	40
Montant total engagé	99 439 €
Coût moyen par dossier	2 486 €
Durée moyenne	216 h
Période	11/2024 – 12/2025
France compétences	90 %
Reste à charge titulaire	9 %
France Travail	2 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.